
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Réunion conjointe : GAC et NCSG
Mercredi 29 octobre 2025 – 09h00 à 10h00 IST

JULIA CHARVOLEN

Bienvenue à la réunion du GAC avec le NCSG, le 29 octobre à 9 h heure locale. Cette session est enregistrée et régie par les normes de conduite requises de l'ICANN. Le code de conduite des participants de l'ICANN et la politique anti harcèlement de l'ICANN. Pendant cette session, les questions et les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont renseignés dans le format adéquat dans le chat de Zoom. Il y aura de l'interprétation dans les six langues des Nations Unies plus le portugais.

Si vous voulez parler, il faut lever la main dans Zoom. Dites votre nom et la langue que vous allez utiliser si ce n'est pas l'anglais. Parlez un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise. Je donne la parole à Nicolas Caballero, le président du GAC. Merci. À toi Nico.

NICOLAS CABALLERO

Merci Julia. Bienvenue à tous. Avant que nous débutions, quelques points d'intendance. C'est là notre session avec le NCSG, le groupe des représentants des entités non commerciales qui va durer 60 minutes. Puis, il y aura une pause café de 30 minutes et après nous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nous réunirons avec la ccNSO pendant 90 minutes. Puis il y aura le déjeuner. Voici notre programme matinal.

Entre temps, j'ai le grand plaisir de vous présenter Rafik, à ma droite ici du NCSG, puis Farzaneh Badiei, Manju Chen à ma droite et Michaela. Bienvenue!

C'est une session de 60 minutes qui nous permettra d'évoquer des points très intéressants, notamment l'évaluation de l'impact en matière de droits de l'homme et le communiqué du GAC. On parlera également de RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement. On parlera également d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, qui est un sujet de prime importance pour le GAC, comme tout le monde le sait.

Puis on parlera également de la révision des révisions. Sans plus attendre, merci à Manal et à Jorge de me rejoindre ici, sur l'estrade. Bienvenue à tous! J'espère que vous avez pu boire du bon café irlandais ce matin. Sans plus attendre, je donne la parole à Rafik.

RAFIK DAMAK

Merci Nico, merci de nous accueillir ici. C'est une excellente opportunité pour nous que de pouvoir rencontrer le GAC et de partager quelques unes de nos réflexions, de nos perspectives sur quelques sujets qui, je le pense, sont pertinents pour votre groupe. La NCSG, c'est le groupe des représentants des entités non commerciales.

Nous sommes l'espace réservé à la société civile, les utilisateurs. Nous nous penchons sur les politiques liées aux droits de l'homme notamment.

Merci de nous donner cette occasion de nous exprimer. On peut passer au point suivant, à l'ordre du jour. Alors, nous avons mené une évaluation de l'impact en matière de droits de l'homme du communiqué du GAC. Alors, nous aimerions vous donner quelques perspectives supplémentaires quant à cette évaluation d'impact des droits de l'homme, le HRIA. Je vais donner la parole à Farzaneh.

FARZANEH BADIEI

Bonjour, je suis Farzaneh Badiei, je suis membre du NCSG. Je suis également au conseil de la GNSO. Nous avons commencé à faire cette évaluation d'impact des droits de l'homme sur le communiqué du GAC depuis la réunion de l'ICANN à Seattle.

Donc, c'est un sous-groupe du NCSG. Ce groupe de l'évaluation d'impact des droits de l'homme n'est pas multipartite, mais lorsque nous contrôlons la question des droits de l'homme dans les PDP, cela se fera évidemment par le biais d'un processus multipartite.

Quelle est notre méthodologie pour cette HRIA? Cette évaluation d'impact se fonde sur des méthodes éprouvées par les organisations de défense des droits de l'homme ou des organisations de la société civile. L'objectif est d'évaluer les

questions des droits de l'homme et d'évaluer la diligence raisonnable de différentes organisations.

La méthode est itérative. Rien n'est gravé dans le marbre, elle évolue constamment. Si nous voulons avoir une approche constructive, ce que nous allons échanger ici doit servir de fondation pour le débat. Le comité du GAC met l'accent sur l'application au détriment de la confidentialité et de la vigilance raisonnable.

Donc, la divulgation privée aux forces de l'ordre des données à caractère personnelle se fait sans que l'on mette suffisamment l'accent sur les garanties pour les titulaires de noms de domaine. Et cette requête urgente en 24 h ignore la nécessité et la proportionnalité.

Pour ce qui est de l'exactitude, on est prêt à appuyer une vérification plus rapide. Bon au conseil de la GNSO, on a travaillé sur cela, mais je pense qu'il faut avoir une approche un peu moins [inaudible] pour les droits de l'homme. Selon nous, l'exactitude ne doit pas être mis sur un pied d'égalité avec l'identification des titulaires de noms de domaine. Il y aura des incidences sévères graves sur les droits de l'humain.

Et, les droits des utilisateurs seront également touchés s'ils ne peuvent pas accéder à un site web en raison des exigences strictes en matière d'exactitude. Puis il y a l'utilisation malveillante du DNS. Le libellé dans le communiqué du GAC met l'accent sur l'application et pourrait donner lieu à des abus, notamment pour

ce qui est du contrôle des noms de domaine associés qui pourrait déboucher sur une culpabilité par association. Il faut penser au recours possible.

Le communiquer manque d'éléments relatifs aux droits de l'homme. Il n'y a pas beaucoup d'emphase qui est mise sur les droits de l'homme et sur les recours en cas de problème. Voilà, pour notre première introduction. Nous pourrions également parler d'autres éléments, notamment les requêtes urgentes, etc. Peut-on passer à la prochaine planche? Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci Farzaneh. Y a-t-il un retour en ligne? Je vois que la Bosnie souhaite prendre la parole.

SUADA HADZOVIC

Bonjour. Mon nom est Suada Hadzovic. Alors, je suis coprésidente du groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et du droit international. Et, j'aimerais évoquer nos travaux sur les valeurs des droits de l'homme.

Notre groupe de travail s'est penché sur quatre méthodologies pour diffuser un questionnaire aux observateurs et aux membres du GAC en février 2019. Puis il y a eu une discussion à l'ICANN 64 à Copenhague. Nous avons évoqué plusieurs options. Option un, mettre en place une question permanente que l'on doit traiter pendant la rédaction du communiqué, c'est à dire l'analyse de la pertinence du communiqué en matière de droits de l'homme.

Deuxième point. Déployé un point permanent pour d'autres communications du GAC, du moins dans ce qu'on transmet des perspectives. Option trois. Créer une position de rapporteur du GAC pour les droits de l'homme. Un rapporteur qui serait responsable du signalement de problèmes.

Option quatre. Prévoir la participation du GAC dans les évaluations d'impact des droits de l'homme, ou prévoir des étapes similaires dans le cadre des processus d'élaboration de politiques, comme cela a été évoqué dans le CCWPHR.

Donc, ces enquêtes peuvent nous permettre d'acquérir des informations quant aux priorités en matière de communication et aux défis liés à l'intégration des droits de l'homme dans les pratiques politiques de l'ICANN. C'est l'option quatre qui a reçu le plus d'assentiment, c'est à dire participer aux politiques d'élaboration, au processus d'élaboration des politiques avec un prisme de droits de l'homme, afin de faire en sorte que les droits de l'homme sont pris en compte lorsqu'il importe le plus, c'est à dire pendant le processus d'élaboration des politiques eux-mêmes.

Cette option permet aux droits de l'homme d'être traités d'emblée plutôt que de façon distincte du processus. Il ne faut pas que les droits de l'homme soient une arrière-pensée, mais plutôt un élément que l'on intègre pleinement au processus d'élaboration des politiques de l'ICANN.

NICOLAS CABALLERO

Merci à la Bosnie. Peut-être que je n'ai pas très bien compris, mais vous avez dit que vous préféreriez, que vous aviez décidé. Qui a décidé?

SUADA HADZOVIC

Juste pour être très clair, ce sont les répondants au questionnaire qui ont favorisé l'option quatre et je vous donnerai un lien vers ce questionnaire.

NICOLAS CABALLERO

Merci à la Bosnie. J'ai la Suisse désormais.

JORGE CANCIO

Alors, je veux rebondir sur ce que Suada a dit. Vous parlez de l'état des lieux de cette discussion au GAC. Alors, j'ai été coprésident du groupe de travail droits de l'homme et droit international à l'époque, avant la pandémie. Ce groupe de travail s'est penché sur l'introduction de ces principes dans les statuts de l'ICANN et l'a pris très au sérieux.

Nous avons activement participé aux débats qui ont donné lieu à l'intégration de ce principe de respect des droits de l'homme, et nous avons également contribué aux discussions sur le cadre d'interprétation adopté par la communauté ci-après. Puis, nous avons échangé au sein de ce groupe de travail. Je crois que c'était en 2018, 2019.

En 2019, nous avons concocté un questionnaire qui devait nous permettre de mettre en œuvre ce principe de respect des droits de l'homme de façon efficace, tout en prenant en compte le cadre d'interprétation. Ce cadre d'interprétation invitait les SO et les AC à participer à la mise en œuvre de ce nouveau principe.

Donc, il y avait ces quatre options qu'a mentionné Suada. On a parlé à la plénière du GAC pendant la réunion de l'été 2019. Nous sommes parvenus à la conclusion suivante. Nous avons conclu que l'approche la plus sensée était d'intégrer l'évaluation d'impact des droits de l'homme au sein des PDP. Les PDP de la GNSO, mais également d'autres organisations de soutien le cas échéant, car ces PDP sont les outils d'élaboration de politiques de l'ICANN. L'approche est très structurée. D'aucuns diront une approche qui est assez longue, avec beaucoup d'évaluations, beaucoup de tests.

Donc, nous pensions que c'était l'espace de l'ICANN où nous pouvions le mieux intégrer cela. Par ailleurs, je suis curieux de savoir si les collègues du NCSG peuvent nous dire comment la GNSO a l'intention de mettre en œuvre l'évaluation d'impact relatif aux droits de l'homme dans leur processus d'élaboration de politiques.

Car, six ans se sont écoulés et désormais, il va y avoir un projet pilote et cela va être introduit dans le nouveau PDP sur l'utilisation malveillante du DNS. Évidemment, les contributions du GAC par le biais d'avis ou par le biais de leur contribution aux consultations

publiques sont intégrées à ce que les groupes de travail PDP élaborent, ce qu'ils préparent, les propositions qu'ils élaborent.

Et ces propositions, après discussion multipartite sont, en général, celles qui se prêtent le mieux à des évaluations d'impact de droits de l'homme. Il vaut mieux faire ça plutôt que de se pencher sur toutes les unités constitutives. Ou, alors, les avis de l'ALAC du SSAC ou d'autres contributions qui sont préparées par les PDP correspondants. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup la Suisse pour justement toutes ces informations de contexte si nécessaire. Et désolé à ma collègue bosniaque, je ne connaissais pas du tout le contexte. C'est la raison pour laquelle je posais la question. Je passe la parole au NCSG. Manju, voulez-vous répondre à cette question ou faire cette présentation sur ce point?

MANJU CHEN

Oui, merci beaucoup. Merci d'avoir partagé ce rapport. C'est très très utile et j'ai pris beaucoup de notes en vous écoutant. Et, nous allons très certainement regarder ce rapport pendant que vous parliez. Alors, comment la GNSO a intégré l'étude de l'impact sur les droits de l'homme dans son évaluation et ses PDP?

NICOLAS CABALLERO

Donc, pour nos interprètes, voulez-vous parler plus lentement? Merci. Et, je m'adresse à tous les intervenants futurs.

MANJU CHEN

Désolé, je ne suis pas habitué à parler plus lentement. Là, je remets en fait ma casquette de présidente du comité permanent pour l'amélioration continue au sein de la GNSO. Nous avons évidemment travaillé sur l'amélioration continue, comme le dit le titre de notre groupe de travail et ce dans le domaine de la GNSO. Alors, il y a un PDP en cours. Je ne sais pas si vous le savez. C'est un PDP, justement, sur les diacritiques latins, et nous avons incorporé l'étude d'impact sur les droits de l'homme dans la charte du groupe de travail.

Et à partir de maintenant, chaque PDP ou chaque groupe de travail chargé d'un PDP aura à mener une étude d'impact sur les droits de l'homme dans le cadre de ses travaux. Mais, c'est vrai que c'est le premier groupe de travail, ce groupe sur les diacritiques latins, qui doit répondre à cette exigence. Et, ce groupe de travail est en train de voir comment s'y prendre. Surtout que la question des diacritiques latins ou d'écriture latine, c'est plutôt une question technique. Et, c'est vrai que, et bien, on pourrait avoir quelques difficultés à mettre en relation ce thème avec les droits humains.

Donc, il doit y avoir un processus qui doit se mettre en place. Mais pour les futurs PDP, par exemple le PDP sur l'utilisation malveillante du DNS. Alors, tout le monde se réjouissait de ce PDP. Enfin peut-être pas tout le monde, la plupart des gens se réjouissaient de ce PDP. Et bien là, encore une fois, dans la charte, il y aura une obligation d'étude d'impact sur les droits humains ou

droits de l'homme. Et là, avec un peu de chance, on saura comment s'y prendre et on pourra mener cette fameuse HRIA. Je vais passer peut-être la parole à ma collègue Farzaneh, parce que c'est vrai qu'elle a une expérience en matière de HRIA dans le cadre d'un PDP. Et puis, c'est vrai que peut-être que Farzaneh pourra nous dire en fait comment son groupe s'y est pris et partager les résultats. C'était donc sur la politique de transport.

FARZANEH BADIEI

Oui. Alors, on a demandé au conseil de la GNSO si nous pouvions en fait, procéder à une étude d'impact sur les droits de l'homme dans le cadre de notre travail sur la politique de transport. Alors, il y avait quelques lacunes dans la politique pour protéger les titulaires de noms de domaine, et il n'y avait pas aussi de mécanisme de règlement des litiges. Et, en aval, en fait, nous avons réussi à trouver un mécanisme, et nous avons en fait dit qu'au final, il fallait arriver à trouver une méthode plus formelle dans le cadre des PDP.

NICOLAS CABALLERO

Merci Farzaneh. La Suisse.

JORGE CANCIO

Merci beaucoup pour toutes ces réponses Manju et Farzaneh. Personnellement, j'aimerais en savoir beaucoup plus sur la méthodologie que vous avez suivi. Ce serait bien que vous puissiez la partager. Peut-être que nous pourrions travailler ensemble sur ces questions avec le groupe de travail droits humains et droit

international, parce que c'est ce que nous faisons en fait quelque part dans d'autres instances.

Dans une certaine mesure, on le fait au Conseil de l'Europe, qui travaille traditionnellement sur les droits de l'homme, et ce serait donc peut-être une voie à suivre.

NICOLAS CABALLERO

Merci la Suisse. Je n'ai pas d'autre demande de parole, ni dans la salle, ni sur Zoom. Je vous propose, vu les temps impartis, à passer au point suivant, et je repasse la parole à Farzaneh qui va nous présenter le sujet du RDRS du point de vue du NCSG.

FARZANEH BADIEI

Alors, c'est vrai que voilà, on a abordé le RDRS, les demandes urgentes, les demandes de données concernant les titulaires de domaines et pour ce qui a trait à l'authentification des forces de l'ordre, nous pensons que l'authentification ne signifie pas forcément responsabilité. Alors, c'est vrai que l'authentification s'assure que le demandeur est bien qui il dit être, mais cela ne garantit pas que la demande en soi soit licite, proportionnée et compatible avec les droits humains.

La validation technique ne peut pas remplacer les seuils juridiques. Donc, le fait d'avoir effectivement des identifiants ou une vérification des identifiants ou des identificateurs pour les forces de l'ordre, et bien ne répond pas aux exigences en matière de nécessité, proportionnalité ou processus, au devoir de vigilance,

aux droits des normes internationales en matière de droits humains. La diversité mondiale des régimes juridiques fait qu'en fait, de nombreux [inaudible] n'ont pas de système de surveillance indépendant ou d'agrément judiciaire pour l'accès aux données. Alors, un déploiement mondial du RDRS sans garantie, sans sauvegarde, et bien risque de normaliser des pratiques de divulgation qui ne sont pas responsables.

L'authentification des forces de l'ordre pourrait passer ou devrait passer par des processus transparents qui peuvent être validés avec des protocoles en place. Et nous aimerions travailler avec tous ceux et celles qui sont impliqués, bien sûr, dans ces processus d'authentification. Et si le GAC prévoit peut-être quelque chose comme par exemple un travail avec le groupe de travail sécurité publique ou d'autres processus, et bien nous aimerions travailler avec Le GAC avec ces instances pour garantir la transparence des processus.

Alors, pour les bureaux d'enregistrement, en fait, une évaluation des droits de l'homme doit précéder toute violation. Il doit y avoir vraiment et bien une vérification en amont, parce qu'on risque de publier des données sensibles, des données privées.

Et, on ne parle pas ici de la sécurité des individus et de leur liberté d'expression. On parle aussi, bien sûr, d'un impact pour l'utilisateur final, pour la divulgation, et il faut évidemment mettre en place des tests de nécessité et de proportionnalité. Donc,

vraiment, il s'agit de voir que les demandes répondent aux normes internationales.

Il faut aussi procéder à une évaluation des risques sensibles ou qui tiennent compte du contexte. Lorsque, par exemple, il y a une surveillance spéciale qui est requise lorsqu'elle demande soulève des préoccupations pour l'utilisateur, la sécurité de l'utilisateur final ou du titulaire du nom de données. Et puis, nous devons insister sur des sauvegardes et sur leur institutionnalisation. Nous devons toujours parler de sauvegardes sans garantie.

Nous ne pouvons pas divulguer les données des titulaires de noms de domaine, des données privées ou à caractère personnel de manière responsable, qui ne viennent pas enfreindre aux droits humains. Voilà, c'est tout.

NICOLAS CABALLERO

L'Indonésie, je vois que vous avez levé la main. Désolé, je ne vous avais pas vu.

ASHWIN

SASONGKO

SASTROSUBROTO

Oui, je voulais revenir sur la première partie qui avait trait aux droits humains. Alors, oui, c'est vrai, il y a beaucoup de pays qui sont membres de l'ICANN. Chaque pays a sa propre culture en matière de droits de l'homme. Est-ce que dans vos discussions sur les droits humains, est-ce que vous tenez compte des différences culturelles dans chacun des pays? Parce que vous savez, les

perceptions peuvent différer d'un pays à l'autre pour ce qui a trait aux droits humains.

FARZANEH BADIEI

Alors, il y a quand même un ensemble de droits humains universels qui sont inscrits dans différentes déclarations, différents textes de loi internationaux et qui ne varie pas en fonction des cultures. Alors, bien sûr, il faut respecter l'aspect culturel, mais nous avons des droits humains universels. Ne pas tuer des personnes, ne pas les assassiner, ne pas les poursuivre en justice pour les priver de leur liberté. Ce sont là des droits qui sont universels.

NICOLAS CABALLERO

Merci Farzaneh. La Suisse.

JORGE CANCIO

Merci Nico. Je voulais revenir sur la question posée par Ashwin de l'Indonésie. Alors, c'est quelque chose qui a été vraiment débattu en long et en large. Lorsque nous avons abordé l'inclusion, nous avons débattu de l'inclusion, et bien, d'une valeur fondamentale ayant trait aux droits humains ou aux droits de l'homme dans les statuts de l'ICANN.

C'est une discussion, en fait, qui a eu cours il y a huit ou neuf ans. Ça a pris beaucoup de temps. Cela exigeait beaucoup d'interactions entre les membres de la communauté. Et, cette valeur fondamentale des droits de l'homme est un élément important des statuts qui vient compléter la mission de l'ICANN. Et,

cette valeur fondamentale se réfère à ce que l'on appelle le cadre d'interprétation.

Ce cadre d'interprétation a également été débattu, Il a été approfondi dans le cadre du groupe de travail intercommunautaire. Je crois qu'au final, il a été validé par les différentes SO et les différents AC. Bien que je ne me souviens pas exactement de comment ça s'est passé du point de vue de la procédure.

Cela dit, les instruments auxquels nous faisons référence explicitement dans le cadre de la définition à suivre concernant les droits humains, et bien, sont évidemment au niveau des Nations Unies et sont acceptés dans les grandes lignes et généralement par tous les membres de l'ONU. Donc, c'est en ce sens que nous parlons de norme universelle des droits de l'homme, et nous nous sommes tous engagés à les respecter.

NICOLAS CABALLERO

Merci la Suisse. Quelqu'un d'autre aurait une question ou un commentaire? Je ne vois pas d'autre demande de parole en ligne ou dans la salle. Farzaneh, je vous repasse la parole si vous avez d'autres observations concernant le RDRS, les demandes urgentes et les demandes de données des titulaires de domaines.

FARZANEH BADIEI

Oui, juste une petite observation. Alors, évidemment, nous sommes tout à fait d'accord pour lutter contre la criminalité en

ligne, contre les abus du DNS, mais lorsque les forces de l'ordre demandent en fait des données rapidement dans le cadre d'un mécanisme d'atténuation des utilisations malveillantes du DNS ou en matière de divulgation dans le cadre du RDRS, bon, nous sommes bien conscients du fait qu'on peut mettre autant l'accent sur, et bien, les garanties à fournir pour protéger vraiment les usagers finaux et les titulaires de noms de domaine sur internet. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup Farzaneh. Encore une fois, je vous laisse la parole si vous avez encore une dernière intervention à faire avant de passer au thème de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Michaela.

MICHAELA SHAPIRO

Merci. Petites interventions pour dire que nous aimerions vraiment revoir... Alors, je ne sais plus comment on appelle ça, mais avant, on appelait ça l'analyse des lacunes pour planter le décor et pour savoir où on en est au niveau du RDRS et des demandes de données. Donc, je me réjouis de pouvoir lire ce document et de voir aussi les discussions sur l'avenir du RDRS.

NICOLAS CABALLERO

Merci Michaela. D'autres observations? D'autres questions? Je ne vois pas de demande de parole. Michaela et Farzaneh, là, je vous

repassé la parole pour nous parler de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS point de vue du NCSG.

MICHAELA SHAPIRO

Merci de nous donner le temps de parler de cette question. Nous voulions faire un pas en arrière pour ouvrir grand le débat. Nous voulions vous parler de quelques-uns des principes directeurs que nous utilisons pour jeter les fondations de notre réponse, c'est à dire le rapport intérimaire sur les PDP potentiels qui pourraient pénétrer l'espace des unités constitutives de l'ICANN.

Il y a beaucoup de texte à l'écran. Je veux vous dire que l'on veut mettre l'accent sur le besoin de transparence et de responsabilité dans le cadre de l'élaboration de politiques d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Il faut également de la granularité dans l'atténuation. Il faut identifier le bon acteur à contacter. Je veux faire référence au rapport 127 du SSAC publié cette année. Il faut réfléchir aux acteurs qui sont les moins exposés aux risques résultant de l'utilisation malveillante du DNS.

Puis, il y a également un dernier point, les appels et les recours. Alors, approfondissons la question et parlons des sujets qui, selon nous, sont les plus enthousiasmants. Nous voulons parler du signalement lui-même et vous donner notre analyse de la situation. Nous nous encourageons ceux qui rédigent le rapport à avoir des sources un peu plus diversifiées.

Il y en a d'autres qui viennent de la communauté, y compris du volet non commercial qui aurait pu être intégré à ce rapport. Donc, nous vous encourageons à consulter tout cela à l'avenir. Nous avons des liens à vous donner si vous le souhaitez.

Puis, il y a les contrôles d'identité. Post-enregistrement Nous voulons répéter, comme Farzaneh l'a dit, que lorsqu'il s'agit des données des titulaires de domaines, il faut mettre l'accent sur la possibilité de contacter ces titulaires de nom de domaines plutôt que de vérifier leur identité. Par ailleurs, le manque de mécanisme de règlement des litiges ou le manque de procédures de recours auraient été appréciés par le volet non commercial, mais cela ne semble pas être une priorité.

Mais, nous voulions tout simplement vous rappeler l'importance de cela pour que cela puisse éventuellement éclairer les futurs PDP ou le futur PDP. Puis, il faut également une supervision proactive, mais il faut que cette supervision soit faite avec grande précaution, même si cela est techniquement faisable. Il faut que ce soit l'approche la plus adaptée.

NICOLAS CABALLERO

Alors, Michaela, si tu peux ralentir un petit peu. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

MICHAELA SHAPIRO

Mes excuses auprès des interprètes. Alors, j'ai une dernière planche. Je veux vous parler brièvement du futur PDP ou des PDP

qui pourrait résulter de cela. J'aimerais connaître votre avis sur tout cela.

Nous sommes enthousiastes à l'idée de recueillir davantage de perspectives des parties prenantes. Donc, ce type de réunion bilatérale nous plaît beaucoup. Nous sommes prêts à écouter tout ce que vous savez à propos d'éventuels calendriers ou des jalons pour tout PDP potentiel. Nous voudrions également que les définitions soient très clairement établies, qu'il y a un champ d'application limpide et des calendriers robustes pour tous les futurs PDP.

Il y a un sujet qui émerge souvent dans le cadre de ces réunions mixtes, alors c'est le calendrier. Est-ce qu'il y aurait un sujet qui serait traité l'un après l'autre ou alors ce serait en parallèle?

Pour le volet non commercial, il faut pouvoir garantir la capacité pour un engagement plein et diligent. Nous voudrions avoir un processus de PDP séquentiel plutôt qu'en parallèle, afin de pouvoir réellement approfondir chaque sujet.

Et, là, je fais référence notamment à l'accès sans restriction aux API pour les registres de noms de domaine, pour les nouveaux clients et pour les contrôles de noms de domaine associés.

NICOLAS CABALLERO

Des réflexions, des questions? l'Allemagne.

RUDY NOLDE

Vous parlez d'accès sans restriction aux API et vous parlez de charges de travail indues. Est-ce que vous pouvez clarifier cela?

MICHAELA SHAPIRO

Ce que l'on envisage, c'est une étape supplémentaire. Et, cela prendra plus de temps pour le titulaire du nom de domaine pour accéder à ce domaine. Nous pensons qu'il faut vraiment traiter ce sujet. Je n'ai pas la réponse, mais nous voudrions simplement que le PDP ajoute cela à la charte. Il faut vraiment ménager le bon équilibre et nous estimons que dans le projet de charte, il n'y avait pas de points là-dessus.

NICOLAS CABALLERO

Merci à l'Allemagne. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Non. Très bien. Passons à la révision des révisions de l'ICANN et je donne la parole à Manju Chen.

MANJU CHEN

Merci, Nico. Je vais tenter de parler un peu plus lentement. Il nous reste toujours beaucoup de temps, alors je ne sais pas si je dois un peu planter le décor. Je crois que nos collègues du GAC sont tout à fait au fait de tout cela. Étant donné que l'on a du temps, je vais les passer en revue afin que nous puissions pleinement utiliser l'heure qui nous est consacré.

Ce n'est pas à l'écran ici, mais vous savez que tout cela résulte d'un débat. C'était le débat sur le lancement de la révision, sur la responsabilité et la transparence numéro quatre, mais nous

n'avons pas encore finalisé la mise en œuvre de l'ATRT. Donc, c'est la révision sur la responsabilité et la transparence.

Et, c'est à ce moment que le conseil d'administration a décidé d'organiser une révision de ces révisions pour garantir l'efficacité de ces révisions. Et, c'est la raison pour laquelle le CA, au mois de septembre, a adopté la charte de la révision des révisions. Ils ont assemblé un groupe intercommunautaire pour mener cette révision des révisions.

Du côté de la GNSO, il y a deux représentants de la Chambre des parties contractantes, de la Chambre des parties non contractantes et. Il y a une révision de la révision des révisions et il doit y avoir des résultats inclus là-dedans. Donc, comme vous voyez, il y a toute une série de révisions. Donc, il s'agit d'une révision des révisions des révisions.

C'est un peu une architecture un peu complexe pour nous tous, mais voilà pour le contexte. Les travaux viennent de commencer, il n'y a pas tant de choses que l'on peut partager du point de vue du NCSG. Nous voulons prendre le pouls du GAC à propos de cette révision des révisions. Mis à part le côté un peu abscons de cette terminologie.

Il y a évidemment le groupe intercommunautaire qui a publié un document qui énumère tous les objectifs de ces révisions. C'est un document qui est assez déconcertant, je dois le dire, car on ne sait

pas trop si on parle de l'objectif de la révision des révisions ou est-ce que c'est l'objectif des révisions qu'il révise?

Donc, il faut poser cette question au groupe intercommunautaire et j'invite le GAC à leur poser des questions. C'est un processus qui est novateur et inédit. Alors, il y a un avertissement. Il faut que chacun garde à l'esprit qu'il faudrait tenter d'arrêter d'inventer de nouveaux éléments qui nous permettent de contourner ce que nous avons déjà.

Mais bon, évidemment, parfois, lorsque quelque chose est nécessaire, il faut le faire. Et peut-être que cette révision des révisions va nous pousser à ne pas inventer de nouvelles choses, et que l'on pourra juste poursuivre avec les révisions que nous avons déjà. C'est tout pour le NCSG. Nous nous réjouissons d'écouter la perspective du GAC vis à vis de cette révision des révisions.

NICOLAS CABALLERO

Merci. Avant que je donne la parole à nos représentants distingués du GAC, et bien j'ai une question. Au vu du vaste champ d'application des révisions qui doivent être évaluées, le NCSG pourrait-il partager ses perspectives sur les priorités majeures et les critères que devrait observer le groupe intercommunautaire lorsqu'ils réviseront ces révisions et de faire en sorte que tout ce qu'ils produisent soit exploitable pour la communauté. Mes excuses pour la longue question. Alors, quel est le point de vue du CSG en la matière?

MANJU CHEN

Je vais tenter de répondre à la première partie de la question, puis Rafik viendra à mon secours. Peut-on passer sur la planche précédente s'il vous plaît, afin que l'on puisse savoir ce que révisé cette révision? Alors, il faut que la révision donne lieu à des résultats exploitables. Alors, la révision des révisions existe parce que la mise en œuvre des recommandations issues de révisions, et bien ne touche jamais à leur terme.

Les révisions sont menées à terme en temps opportun, mais la mise en œuvre n'en finit jamais. Donc, il s'agit d'avoir des recommandations exploitables, des recommandations que l'on peut mettre en œuvre après cette révision des révisions, c'est selon moi l'une des priorités du NCSG.

Pour ce qui est du contenu. Il est difficile de décider dès à présent, car comme nous l'expliquions. À la fin, on ne sait pas quel est l'intérêt de cette révision? Quel est l'intérêt des révisions? Quelles sont les révisions qui doivent être mises en avant et quelles sont les révisions qui peuvent être écartées? Je sais qu'il y a un programme d'amélioration continue qui est toujours déployé, et qui est menée par le groupe de travail intercommunautaire.

Et, nous ne voulons pas que l'on réinvente la roue ou que l'on mène des efforts parallèles. Donc, je pense qu'après ces deux sessions, nous aurons une hiérarchie plus claire pour le NCSG. Mais pour l'instant, le plus important, c'est de suivre de près la façon dont cet

effort sera accompli. C'est à dire pour être certain qu'ils font des révisions plutôt que de réviser des révisions. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Oui, merci Manju, mais je pense qu'il faudrait aussi revoir et réviser tout cela. Merci. Merci beaucoup. L'Egypte d'abord et puis la Suisse.

MANAL ISMAIL

Merci Nico. J'étais là, j'étais à votre gauche et pas dans la salle. Peu importe. Bien, je vais mettre deux casquettes. Je vais parler en tant que représentante du GAC. Et, là, j'aimerais souligner évidemment que le GAC et bien prend acte de l'importance des révisions de l'ICANN. Il est important que ces révisions de l'ICANN aient bien reviennent sur les rails, restent efficaces et continuent à répondre aux engagements, à la mission et aux valeurs fondamentales de l'ICANN, tels qu'ils apparaissent dans les statuts, et ce, de manière transparente et responsable et inclusive.

Et puis, il convient également de noter que la révision des révisions, en fait, correspond bien à l'objectif stratégique numéro un du GAC sur le rôle des gouvernements dans l'ICANN. Comme l'a dit Jorge Cancio, qui est le membre qui représente la Suisse au GAC. Il l'a très bien dit. Nous sommes convenus de contribuer aux efforts du groupe de consultation de la communauté.

Comme vous le savez également, le GAC est également représenté au sein de ce groupe de travail. Tracy Hackshaw, de l'UPU et moi-

même. Alors, il se fait que je suis l'un des trois coprésidents du groupe intercommunautaire travaillant sur la révision des révisions justement. Donc, j'espère lever certaines des confusions si on peut passer au transparent suivant, s'il vous plaît. Bien.

Alors, tout d'abord et très, très rapidement, je voulais vous dire que nous avons eu lundi dernier une excellente session, puisque nous avons pu recueillir en fait des contributions sur la version préliminaire du texte sur l'objet des révisions. Alors, juste pour revenir sur le premier point de confusion que vous avez mentionné, Manju, l'objet, le but des de la révision des révisions, c'est l'objet général des révisions et pas celui du groupe.

Le groupe dispose d'une charte qui a été approuvée et nous travaillons dans le cadre de cette charte. Donc, ce document préliminaire sur l'objet des révisions ou de la révision a trait au processus de révision de l'ICANN en général. Et donc, le groupe essaie de mettre en place un système unique et efficace pour toutes les révisions de l'ICANN, que ce soit des révisions qui doivent être menées sur une base régulière, à une certaine fréquence, ou qu'il s'agisse de révisions ponctuelles face à des circonstances particulières. Au final, je ne voulais pas utiliser en anglais le mot holistique, mais au final, il nous faut quand même arriver à un système collectif de révisions qui soit efficace, qui soit concret et effectif.

Alors, concernant la mise en œuvre, alors là, évidemment, j'ai passé en revue les documents de référence et c'est là, en fait que je l'ai

appris. Je me suis rendu compte en fait, que, eh bien, les temps pour la mise en œuvre peuvent varier. Si, par exemple, une révision est menée tous les cinq ans, si la révision en soi dure un an, la mise en œuvre, alors, et bien, se déroulerait sur jusqu'à quatre ans. Si la révision dure deux ou trois ans. Et, bien, la mise en œuvre, évidemment, bénéficiera, ou en tout cas, il y aura un temps beaucoup plus réduit pour la mise en œuvre. Et donc voilà, c'est un peu difficile parce qu'évidemment on a toute une série de calendriers, le temps est variable, le nombre de recommandations est variable. Et donc, on a accusé beaucoup de retard concernant la mise en œuvre de certaines recommandations. Mais bon, là, je passe déjà à l'analyse.

Je voudrais simplement vous répondre sur ce point que vous aviez soulevé concernant les mises en œuvre. Alors, je ne sais pas si vous avez d'autres questions, faites le moi savoir si c'est le cas. Sinon, je voulais redire en fait que nous avons une excellente séance avec d'excellentes contributions sur, et bien, le projet de document, sur l'objet des révisions. Est-ce que nous allons dans la bonne direction? Concernant l'objet de ces révisions, comment mesurer... Pardon. Qu'est-ce qu'il manque dans la liste des thèmes qui pourraient faire l'objet d'une révision? Comment mesurer le succès de la révision ou d'une révision?

Et, là, je parle des révisions de l'ICANN, pas de la révision portant sur le groupe. Il y a une plénière qui est prévue demain, j'espère que vous pourrez y participer. Je m'adresse à tout le monde ici. L'ordre du jour est le suivant. On va faire un petit topo de toutes les

réactions, de tous les retours que nous avons recueilli durant cette semaine.

Alors, peut-être que nous allons aborder d'autres questions qui seront posées. Et, sachez que vous aurez droit à la parole, à un droit de parole justement et nous allons partager également notre plan de travail pour les prochaines étapes. Nous avons eu également une réunion informelle du groupe de travail hier, nous avons décidé d'organiser un webinaire durant L'intersession pour nous donner le temps de procéder à un partage d'expériences, de contributions, des difficultés rencontrées. Le but étant de nous permettre d'analyser les défis rencontrés par le passé pour essayer de nous empêcher de tomber dans les mêmes écueils à l'avenir.

Donc, voilà, restez à l'écoute. On va effectivement organiser ce webinaire durant l'intersession et peut-être qu'on s'adaptera aux différents fuseaux horaires. Et, nous pensons également permettre aux futurs participants, de leur donner la possibilité de soumettre leurs questions à l'avance, donc préparez bien vos listes de questions. Et enfin, nous aimerions recevoir vos contributions soit à travers votre participation à la plénière demain, soit en rejoignant le groupe en tant qu'observateur. Nous avons en fait décidé de permettre la participation active d'observateurs durant nos appels. Et puis n'oubliez pas, il y a un courriel [inputonreview](mailto:inputonreview@icann.org), un seul mot [@icann.org](mailto:inputonreview@icann.org), inputonreview@icann.org.

Et puis, il y aura aussi une page Wiki où on aura les enregistrements de la plénière, de la réunion des coprésidents, le procès-verbal, le

compte rendu de nos sessions, notamment la semaine préparatoire avec toute une série de documents de contexte pour planter le décor que je vous recommande de lire, car c'est bien de connaître le point de départ. Je vais d'ailleurs mettre le lien sur la page renvoyant vers la page wiki dans le chat.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup l'Egypte pour cet excellent mini rapport. Merci pour vos observations, pour le lien, pour toutes les informations. Alors, nous avons sept minutes. Vous voulez répondre à l'Egypte avant que je passe la parole à la Suisse? Non, personne ne veut prendre la parole. Bon, très bien, alors je passe la parole à la Suisse.

JORGE CANCIO

Merci beaucoup Manal d'avoir partagé, justement, la charge de travail avec Tracy et merci de représenter le GAC dans ce groupe de travail intercommunautaire, et ce travail intercommunautaire.

Je voulais vous rappeler que le GAC, dans son communiqué de Prague, avait adopté un paragraphe rappelant l'importance du système de révision et reconnaissant aussi que nous avons besoin de trouver une solution. Alors, maintenant, nous avons entamé cette révision des révisions. Je crois que c'est quelque chose de très, très important pour la responsabilité, l'inclusion, l'ouverture et la transparence de l'ICANN dans son ensemble.

Et, je crois que cette période de crise avant et pendant la réunion de Prague, avec beaucoup de discussions au sein de la

communauté, et bien, pourrait être l'occasion de nous améliorer, d'améliorer la manière dont nous travaillons au niveau de la communauté pour voir comment nous pouvons travailler ensemble. Et, j'espère que nous pourrions travailler ensemble pour saisir cette occasion.

La communauté de la gouvernance d'Internet est déjà en train de travailler sur de bonnes normes pour améliorer les processus multipartites. Donc, j'espère qu'on pourra avoir une discussion vraiment approfondie et pertinente à ce sujet.

NICOLAS CABALLERO

Merci la Suisse! Le NCSG souhaitent-ils réagir? Il ne reste plus que quatre minutes. Farzaneh?

FARZANEH BADIEI

Est-ce qu'on peut revenir au sujet précédent? Nous nous centrons sur l'exactitude et les discussions autour de ce thème en cours à l'ICANN, et nous avons organisé une réunion mercredi à 16 h 30 sur l'exactitude, nous avons également un document de position. C'est un sujet qui vraiment très, très important pour nous et les discussions sur l'exactitude ne doivent vraiment porter que sur la possibilité d'établir ou de confirmer les contacts, et rien de plus. Mais, on aura une discussion multipartite à ce sujet, n'hésitez pas à nous rejoindre là-dedans.

NICOLAS CABALLERO

Avez-vous d'autres commentaires, d'autres questions en ligne ou dans la salle? Personne n'a levé la main, ni sur Zoom, ni dans la salle. Bon, très bien, merci beaucoup. Michaela, Manju, Farzaneh et Rafiq. Vous êtes toujours les bienvenus ici. Ça a été un plaisir d'avoir cette séance avec vous.

Je dois conclure. Je ne vois aucune main levée sur Zoom. Je veux juste m'en assurer. Petite annonce d'intendance, nous aurons une pause-café. Revenez en salle à 10 h 30 pour la séance avec la ccNSO. Merci beaucoup. La séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]